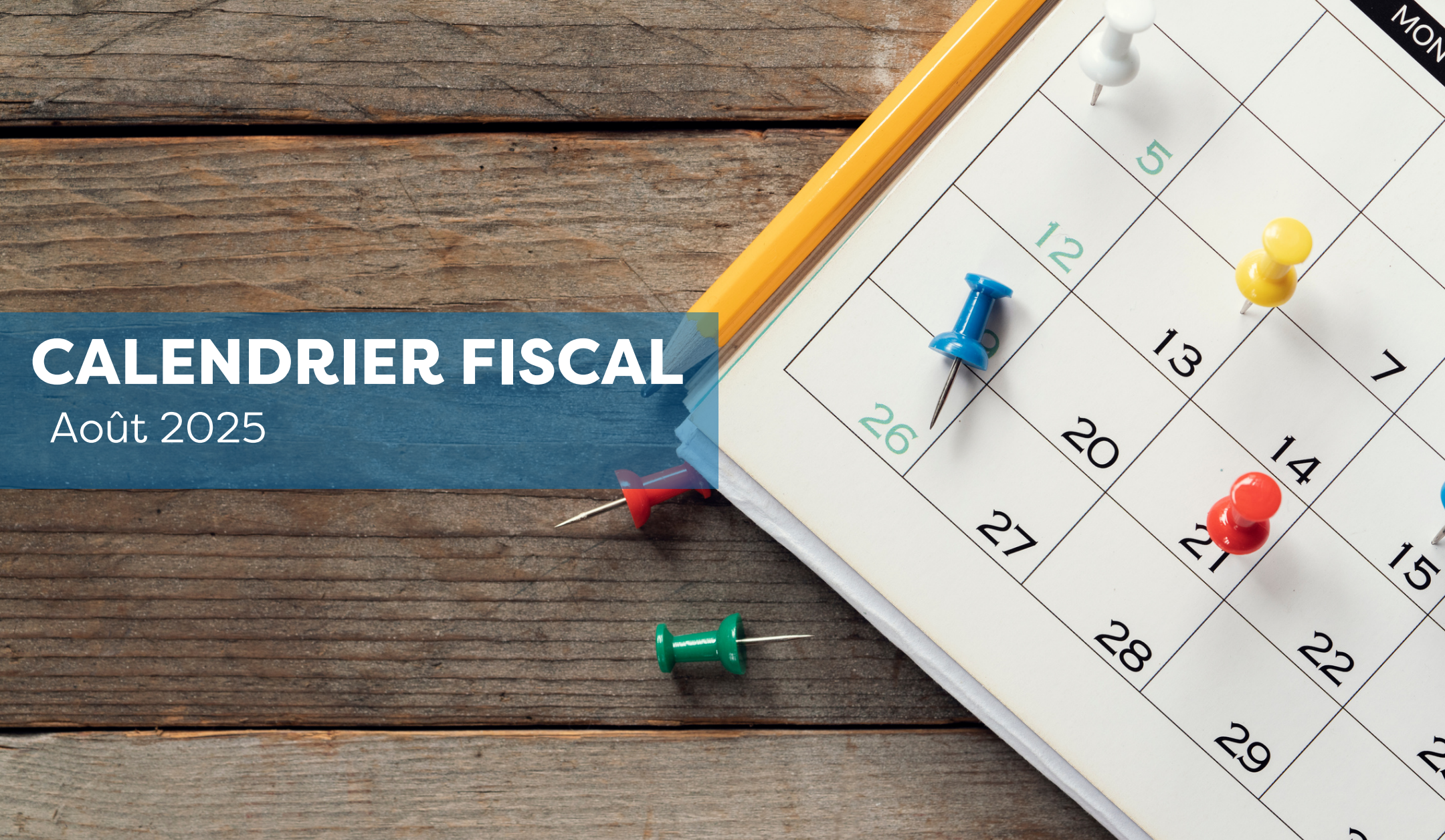




CALENDRIER FISCAL

Août 2025

05/08	AGRICULTEURS SOUMIS AU RÉGIME SIMPLIFIÉ AGRICOLE ET DÉPOSANT UNE CA12A ANNUELLE Date limite de dépôt du bulletin d'échéance n° 3525 bis relatif au deuxième trimestre 2025. PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – DSN Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet 2025 et le télépaiement (entreprises de 50 salariés ou plus).
11/08	PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE – PASRAU Date limite pour la télédéclaration PASRAU (revenus de remplacement) de juillet 2025 et le télépaiement (paiement mensuel et option de paiement trimestriel).
12/08	ENTREPRISES SOUMISE À LA TVA Date limite de dépôt de l'état récapitulatif des clients pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet 2025. Date limite de dépôt de la DES (déclaration européenne de services) pour les opérations intracommunautaires réalisées en juillet 2025.
18/08	TAXE SUR LES SALAIRES Date limite de télépaiement de la taxe concernant les salaires payés en juillet (redevables mensuels) à l'aide du relevé de versement provisionnel n° 2501. TVA - RÉGIME RÉEL NORMAL D'IMPOSITION Entre les 18 et 25 août 2025, dépôt et paiement de la déclaration mensuelle de TVA à la date figurant dans votre espace professionnel. PRÉLÈVEMENT À LA SOURCE - DSN Date limite pour la télédéclaration DSN de juillet 2025 (entreprises de moins de 50 salariés) et le télépaiement (paiement mensuel). TAXE SUR LES CONVENTIONS D'ASSURANCE La taxe due doit être télédéclarée et télépayée avec le formulaire n°2787-SD au titre des primes émises, des conventions conclues et des sommes échues au cours du mois de juillet 2025.

18/08

SOCIÉTÉS SOUMISES À L’IS

Date limite de télépaiement du solde de l’impôt sur les sociétés (IS) et de la contribution sociale sur l’IS de 3,3 %, à l'aide du relevé de solde n° 2572, si votre exercice est clos le 30 avril 2025.

PRÉLÈVEMENT ET RETENUES À LA SOURCE SUR LES RCM

- Date limite de :
- dépôt de la déclaration de retenue à la source sur les revenus des obligations et autres titres d'emprunt négociables relative au mois de juillet 2025 (déclaration n° 2753) ;
 - dépôt de la déclaration relative au mois de juillet 2025 concernant les prélèvements et retenues à la source sur les revenus de capitaux mobiliers (déclaration n° 2777).

25/08

ACCISE SUR L’ÉLECTRICITÉ, LES GAZ NATURELS ET LES CHARBONS

Date limite de dépôt de la déclaration mensuelle n°2040-TIC pour les redevables de l'accise sur l'électricité en rythme mensuel.

31/08

TVA FRANCHISE EN BASE

Date limite d'option pour le paiement de la TVA à partir du 1^{er} août 2025 pour les entreprises bénéficiant de la franchise en base (article 293 F du CGI).